Compte-rendu du C.A DU 30/10/2026 à Sauveterre de Béarn à 18h30

Présents:

P. BERGES / J. GJINI / B. BLANCANT / JP. LAVIE-CAMBOT / F.MONTANE / P. MARIMBORDES / P. CASSOURET / D. JACOT.

Absents excusé : JB.BARNEIX.

Absents : X. EDON / V.GUILHOT / G. LARROQUE / M.ECHAOUI.

Présence de notre technicien D. ZAGO.

Ouverture de la séance à 18h40

RUISSEAU « LOURTAU »

- Pierre BERGES a été en contact avec le président de l'association ACCOB qui lui a formulé son souhait de voir mis en réserve le ruisseau « LOURTAU » situé dans la forêt du « BAGER ».
- Le C.A ne voit aucun inconvénient à cette mise en réserve.
- En conséquence, P. BERGES charge notre technicien D.ZAGO de prendre contact avec le Président de l'ACCOB, pour qu'ils fassent ensemble un relevé des points G.P.S du ruisseau, pour pouvoir par la suite faire la demande officielle de mise en réserve.

SIEGE SOCIAL : 6 rue JEANNOTTE - 64490 OLORON SAINTE MARIE
Tél. / Fax : 05.59.39.68.12 - Adresse e-mail : appma.oloron@orange.fr

COGEPOMI

P. BERGES ET j . GJINI ont assisté à cette réunion.

- Malgré le vote favorable unanime de son conseil d'administration, la Fédération de pêche n'a pas expressément défendu auprès du COGEPOMI notre demande d'alevinage en alevins de saumons, sur le gave d'OLORON. Elle n'a pas non plus fait le forcing auprès des deux Fédérations des hautes Pyrénées et des Landes, qui, de ce fait ont voté contre cette demande.
- P.BERGES a de plus formulé une demande d'étude très complète sur la qualité de l'eau sur le gave d'OLORON, avec identification de toutes les nuisances et pollutions depuis la source jusqu'à l'aval de la rivière. La Présidente a semblé tout à fait à l'écoute sur ce sujet et à demandé à P.BERGES de lui formuler une demande officielle, ce qu'il a fait.
- En séance, P.BERGES nous lit les termes de sa demande. L'agence de l'eau semble apte et favorable au financement cette étude. La préfecture nous a répondu qu'elle prenait bonne note de cette demande.
- P.BERGES a, de plus reformulé une demande d'alevinage en alevins de saumons pour le Gave d'OLORON à destination du futur PLAGEPOMI 2028/2032. Espérons que la Fédération soutiendra un peu plus cette demande que la précédente.

JUDICIAIRE

Un petit aparté au sujet des suites judiciaires de notre plainte concernant le port de Bayonne :

SIEGE SOCIAL : 9 rue JEANNOTTE - 64490 OLORON SAINTE MARIE
Tél. - Fax : 05.59.39.68.12 - Adresse e-mail : appma.oloron@orange.fr

Nous avons porté plainte à l'Europe concernant cette affaire et notre plainte a été prise en compte.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

L'assemblée générale élective de notre AAPPMA est fixée au samedi 12 décembre 2026 à 18H 00 à NAVARRENX

La convocation devra mentionner :

- L'élection au C.A de l'AAPPMA.
- L'élection pour les deux délégués à la Fédération. Fabrice DESRUMAUX a fait acte de candidature.
- Le vote pour entrer au C.A de la Fédération. Patrick LAURENT a fait acte de candidature.
- La première annonce de l'A.G sera effectuée avant le 20 novembre et la deuxième parution avant le 27 novembre

Etat des candidatures

- J.GJINI va contacter par téléphone les absents à la réunion de ce soir pour connaitre leurs intentions.
- Nous n'avons pas d'information sur une éventuelle deuxième liste en préparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire

B.BLANCANT